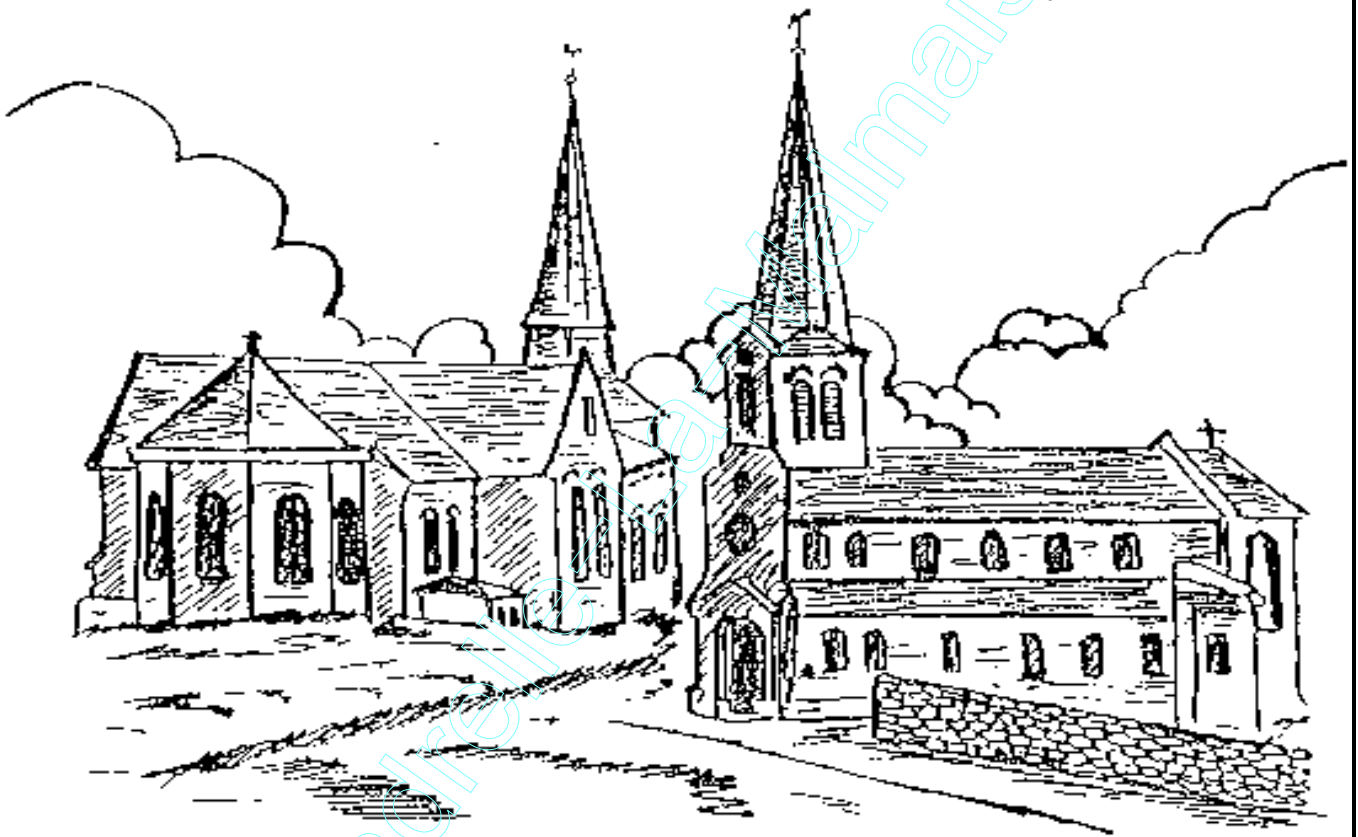


DE NOS CLOCHERS

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>



**ALLONDRELLE
LA-MALMAISON**

Au cours de l'hiver, le Conseil général a construit un pylône où seront installées les antennes téléphoniques. Le premier opérateur à venir doit être SFR. Puis, Bouygues et Orange suivront. Le Département a été relancé afin que le raccordement se fasse rapidement.

L'Internet à haut débit selon le procédé du WIFI est également prévu pour cette année.

Au niveau des travaux communaux, cette année 2010 va être marquée par les opérations suivantes :

- *Le paiement du solde des travaux de voirie,*
- *Le solde des travaux d'assainissement (honoraires de la DDE)*
- *La fin de la remise aux normes de la salle polyvalente (conformité électrique, alarme, sécurité incendie),*
- *L'installation de l'école numérique rurale.*
- *L'achat d'une lame chasse-neige. L'hiver dernier nous a apporté la preuve que cet outil peut devenir indispensable pour faciliter nos déplacements.*
- *L'achat d'un tracteur tondeuse homologué pour les déplacements sur la route.*

La fin d'année verra sans doute la réalisation des travaux de réfection de la toiture du château d'eau.

Enfin, l'année 2010 sera celle de la préparation du dossier de réfection de la mairie de La-Malmaison. Pour réaliser cette opération, les subventions obtenues ne sont pas encore suffisantes. Monsieur le Sous-Préfet de Briey a accepté le principe d'une subvention au titre de la dotation globale d'équipement pour 2011.

En complément, le sénateur NACHBACH a été reçu le 7 mai, afin de lui remettre un dossier de demande de subvention. L'objectif est d'obtenir un complément au titre de la réserve parlementaire. Pour ces raisons, les travaux ne peuvent commencer avant d'avoir l'accord de principe des sources de financement.

Le plan local d'urbanisme (PLU) est en cours de réalisation. Sa publication est indispensable pour le dépôt du permis de construire des éoliennes, mais aussi pour la poursuite du développement de notre commune.

La fin d'année verra le dépôt du permis de construire des éoliennes. Actuellement, la société JUWI rencontre les propriétaires des parcelles concernées par le projet en vue de la signature d'une promesse de bail. J'espère que les amendements discutés en ce moment à l'Assemblée Nationale ne viendront pas perturber notre projet.

Je profite de cette tribune pour remercier chaleureusement tous les bénévoles qui agissent pour le bien de la commune et de ses habitants.

Bien cordialement.

J-F MARIEMBERG

Etat Civil

Naissances :

8 mars 2010 *Suzy NAVLET, fille de M. Michael NAVLET et de Mlle Cindy CASTELLUCCI
5, route de Longwy.*

21 mars 2010 *Léa FREDERIC, fille de M. et Mme Benjamin FREDERIC, 23, rue Jeanne d'Arc.*

Meilleurs vœux de bonheur à l'enfant et félicitations aux parents.

Décès :

1^{er} janvier 2010 *Madame Suzanne BASSE, rue Saint-Pierre*

12 mai 2010 *Monsieur L'Abbé Auguste CAUSIER*

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Arrivées :

Janvier 2010 *M. Jérémy LARREA et Mme Nadia KHEKJDJ et leurs enfants, 1, rue
Clairefontaine.*

Février 2010 *M. Christophe LEBRAS et Mlle Cynthia GOSSE 13b, rue Jeanne d'Arc.*

Février 2010 *M. François SAINTMARD 7, rue de la Providence.*

Avril 2010 *M. et Mme Luiguy SCHMITZ et leurs fils, 2 Chemin de Grandcourt.*

Avril 2010 *M. Jean-Michel ANDRES 3 bis, rue Vauban.*

Mai 2010 *M. Claude MARULL 7, rue de la providence.*

Bienvenue aux nouveaux habitants.

Noces d'or ou de diamant.

Il est rappelé que la commune célèbre les noces d'or ou de diamant pour les personnes qui le souhaitent. Si vous êtes concernés, faites-en la demande en mairie.

*

* *

Vous pouvez recevoir le prochain petit journal par messagerie électronique en donnant en mairie votre adresse mail.

L'activité du Conseil Municipal

Lors des réunions qui se sont tenues les 29 janvier, 9 février, 9 avril, 16 avril, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Délibérations du 29 janvier 2010

1. Travaux en forêt.

Pour 2010, le garde forestier a proposé, à la commune, des travaux de régénération naturelle avec ouverture de cloisonnements dans la parcelle n°5 sur une surface de 12 HA, pour un montant de 7 000 € HT.

Compte tenu de l'exploitation actuelle de la parcelle pour les affouages, le conseil décide de reporter à une année prochaine, les travaux.

2. Virements de crédits.

Comme chaque année, un état des restes à réaliser en investissement est établi pour permettre de poursuivre les opérations d'investissement avant le budget primitif de la commune.

Afin de payer la facture d'achat du piano à gaz, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant : article 2313 - 704 : - 3050, 00 € Article 2158 - 714 : + 3050, 00 €.

L'opération sera reprise au budget primitif.

3. Transfert de compétence à la CCPL - Tourisme.

Par délibération, le conseil communautaire a décidé à la majorité le transfert de la compétence "tourisme".

Cette compétence comporte les points suivants :

- restauration et valorisation du petit patrimoine et des sites ayant un intérêt touristique,
- fonctionnement de l'offre de tourisme,
- promotion et valorisation des atouts touristiques du territoire,
- mise en place de parcours touristiques,
- aide à la création de chambres d'hôtes et de tables d'hôtes, de fermes de découvertes et fermes auberges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité le transfert de la compétence.

4. Transfert de compétence à la CCPL - Affaires culturelles.

Par délibération, le conseil communautaire a décidé à la majorité le transfert de la compétence "affaires culturelles".

Cette compétence comporte les points suivants :

- Organisation de manifestations et spectacles culturels d'intérêt territorial (théâtres, variétés, cinémas, concerts) ou s'inscrivant dans un partenariat transfrontalier
- Aménagement, création de tous les outils nécessaires à la mise en place sur le territoire de la CCPL, d'une politique culturelle à l'exception de leur gestion
- Bibliothèques - médiathèques,
- Concerts JMF (Jeunesses Musicales de France).

Sont exclues les fêtes patronales et la vie associative locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 2 voix pour, 1 abstention et 11 voix contre de refuser le transfert de la compétence.

5. Gratuité des Transports scolaires

A la lecture des délibérations prises par la commune de Charency-Vezin et par le Syndicat du Pays de Charency-Vezin, au sujet du financement du transport scolaire, le conseil municipal décide à

l'unanimité, de voter la motion proposée en vue de maintenir la gratuité des transports. La présente motion sera annexée au registre des délibérations.

6. Subvention DRAC.

Par délibération du 26 septembre 2009, le conseil a sollicité la DRAC en vue d'obtenir une subvention de 30% pour la restauration du bas-relief en bois du 17^{ème} siècle, "l'Assomption" situé à l'église de La-Malmaison. Lors d'une rencontre avec le directeur régional, en décembre 2009, le maire a sollicité la Direction afin d'obtenir une subvention plus importante en raison de l'effort déjà fourni l'année précédente pour restaurer le patrimoine classé.

Par lettre du 7 janvier 2010, la Direction Régionale des Affaires Culturelles sollicite le Conseil municipal afin qu'il se prononce une nouvelle fois sur la demande de subvention, compte tenu du souhait de voir la subvention augmentée à hauteur de 40 % du coût hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil sollicite la DRAC pour une subvention à hauteur de 40% des travaux HT. Le plan de financement sera ajusté en conséquence.

7. Bilan de l'eau 2009.

Le maire rappelle que pour bénéficier d'une aide à la gestion de l'eau potable versée par l'Agence de l'Eau, un rapport annuel sur la gestion du service doit être établi chaque année.

Le maire donne lecture au conseil du rapport qui sera annexé au registre de délibération. Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le bilan 2009 de l'eau.

Information au Conseil du 29 janvier 2010.

Plan Local d'Urbanisme :

Le maire informe le conseil qu'une réunion publique aura bientôt lieu. Les membres de la Commission du PLU sont invités à y participer.

Eoliennes :

Lors de la dernière réunion de Conseil, une information avait été donnée selon laquelle le Comité départemental des paysages et des sites avait émis un avis favorable au projet de Zone de développement éolien (ZDE) sur le territoire de notre commune.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle a confirmé cette décision, en acceptant la création de la ZDE par arrêté du 17 décembre 2009.

Un comité départemental éolien s'est tenu le 24 janvier 2010 à la Direction Départementale du Territoire (ex-DDEA) en présence du maire et de la société JUWI. Le projet de permis de construire a été présenté et expliqué sous l'angle technique. Il est désormais nécessaire de terminer le PLU pour déposer le permis.

Antenne de téléphonie mobile.

Comme prévu lors de la dernière réunion, le projet d'antenne s'est bien concrétisé. Le mât a été posé dans le courant de la semaine dernière. Il reste au Conseil Général à terminer la rénovation du chemin d'accès. Puis, le premier opérateur appelé à installer son émetteur-récepteur sera SFR, BOUYGUES suivra et ORANGE devrait être le dernier à s'y installer.

S'agissant du WIFIMAX, l'installation est prévue pour le 2^{ème} semestre 2010.

Ecole Numérique rurale.

Les travaux d'installation de l'ENR ont pris du retard en raison de la rupture du stock de matériel chez notre fournisseur. Le dossier est suivi en accord avec l'inspection de l'Education Nationale de Longwy.

Délibérations du 9 février 2010

8. Compte administratif et compte de gestion de la Commune.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	311 241. 49 €	169 991. 12 €
Dépenses	224 946. 70 €	99 471. 84 €
Résultat excédentaire	104 263. 56 €	70 519. 28 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

9. Compte administratif et compte de gestion du service des eaux et de l'assainissement.

Le compte administratif du service des eaux et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	63 157. 02 €	193 796. 64 €
Dépenses	55 396. 22 €	156 920. 61 €
Résultat excédentaire	1 332. 02 €	36 876. 03 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

10. Compte administratif et compte de gestion du C.C.A.S.

Le compte administratif du C.C.A.S. et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement
Recettes	583. 88 €
Dépenses	433. 34 €
Résultat excédentaire	150.54 €

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

11. Lame chasse neige.

Le maire rappelle qu'une prospection a été faite pour trouver une lame chasse-neige qui s'adapte sur le tracteur utilisé pour déneiger. Ce tracteur ne possède pas un dispositif standard aux normes européennes. Plusieurs devis ont été reçus en mairie. Néanmoins, un seul propose une interface permettant de relier l'outil au tracteur. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société LEFEVRE à Beuvillers.

12. Contrat d'entretien des chaudières.

Le maire informe le conseil que la Société Procal ne respecte pas son contrat annuel d'entretien des chaudières. Après trois relances, la société n'est pas encore venue pour assurer sa prestation.

Le maire propose au conseil de résilier le contrat et de signer un nouveau contrat avec M. MALGRAS Nicolas, chauffagiste. Le prix proposé est de 780 €, inférieur au précédent contrat.

13. Certification de la Gestion Durable de la Forêt Communale.

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler son adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer, en vertu du titre XI des statuts de la FNCOFOR, à la Politique de Qualité de la Gestion Durable définie par PEFC Lorraine, dont il a été pris connaissance auprès de l'Association Départementale des Communes Forestières de Meurthe-et-Moselle et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- de signer et respecter le cahier des charges du propriétaire forestier lorrain en vigueur.
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Lorraine en cas d'écart des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire.
- d'accepter, qu'en cas de non mise en œuvre des mesures correctives qui seraient demandées, la commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC Lorraine.
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune.
- de signaler toute modification concernant la forêt de la Commune.
- de s'engager à honorer une cotisation annuelle.

Pour information, en 2007, le coût, pour la Commune, est de 0,055 € par hectare, la Fédération prenant à sa charge 0,045 € par hectare et la totalité des frais fixes.

Délibérations du 9 avril 2010.

14. Admissions en non-valeurs.

Le Trésorier municipal propose au Conseil d'admettre en non-valeur les titres irrécouvrables détaillés dans un état annexe.

Cette admission se justifie par le caractère irrécouvrable ou infime des restes à recouvrer.

A l'unanimité, le conseil accepte ces non-valeurs.

15. Subvention au F.C.A.L.

Le maire propose de renouveler la subvention de fonctionnement au F.C.A.L. comme chaque année, cette subvention est de 700 €. Le conseil en accepte à l'unanimité le versement.

16. Budget Primitif de la Commune.

Le Budget primitif de la commune se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	217 810. 08 €	203 208. 38 €
Dépenses	217 810. 08 €	203 208. 38 €

A noter que les résultats excédentaires de 2009 ont été reportés en 2010 : section de fonctionnement : + 104 263, 56 € et en investissement : + 70 519, 28 €, avec une affectation au compte 1068 de 68 459.03€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2010 de la Commune.

17. Vote des taux d'imposition.

Le maire rappelle que la fiscalité communale n'a pas augmenté depuis 2006. Après avis de la commission des Finances, il propose une augmentation minimale des taux. Ainsi, l'évolution des taux serait la suivante :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe Foncière non bâtie	Taxe professionnelle (contribution économique)
2007 - 2008 et 2009	4.95%	4, 95%	9, 65%	12, 40%
2010	5%	5%	9, 69%	12, 52%

Les taux communaux n'ont pas augmenté en 2007, 2008 et 2009.

A noter que le montant des recettes globales perçues par la commune, grâce à cette hausse sera de :

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe Foncière non bâtie
212, 80 €	124, 85 €	13, 36 €

Ce qui représente un total de 351, 01 € à répartir sur l'ensemble de la population.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pour mémoire, les taux d'imposition aux 4 taxes de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon ont été les suivants :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Contribution économique du territoire
2007	0, 99%	1, 06%	1, 20%	0, 90%
2008	1, 10%	1, 07%	2, 39%	0,94%
2009 et 2010	6, 85%	6, 64%	7, 83%	6, 49%

Ce tableau illustre bien la forte croissance des taux communautaires en 2009. En contrepartie, la redevance pour collecte et traitement des ordures ménagères (56 € par personne et par an) a été supprimée.

18- Budget Primitif du service des eaux et de l'assainissement.

Le budget primitif du service des eaux se présente comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	65 676. 24 €	78 203. 81 €
Dépenses	65 676. 24 €	78 203. 81 €

A noter le report sur 2010 des excédents de fonctionnement : + 1 332, 02 € et en investissement : + 36 876, 71 €. Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2010 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

19. Budget Primitif du C.C.A.S.

Le Budget primitif du C.C.A.S. et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement
Recettes	150. 54 €
Dépenses	150. 54 €

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité le budget primitif 2010 du CCAS.

20. Achat d'un tracteur tondeuse.

Le tracteur tondeuse est obsolète. Il nécessite un entretien important. En outre, ce tracteur tondeuse n'est pas habilité à rouler sur la départementale. Il est proposé au conseil de procéder à l'achat d'un mini tracteur tondeuse homologué pour les déplacements entre les deux villages.

Le conseil décide, à l'unanimité d'accepter le devis de la société Lefèvre à Beuvillers . Il autorise le maire à passer commande.

21. Achat de matériel informatique.

Les professeurs d'écoles ont sollicité la commune afin d'équiper les micro-ordinateurs existant avant l'installation de l'école numérique rurale, de cartes mémoires plus puissantes. En même temps, le maire propose d'installer un vidéo-projecteur en salle de conseil et de mettre à niveau le micro-ordinateur situé dans cette salle afin de piloter le rétro-projecteur.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à passer commande.

22. Assurance complémentaire pour les micro-ordinateurs de l'école numérique rurale.

Le matériel qui compose l'école numérique rurale est assuré sans complément contre le vol, l'incendie, mais les micro-ordinateurs portables ne sont pas assurés contre le bris.

Un devis a été demandé à la nouvelle compagnie d'assurance de la commune. Pour une cotisation de 143, 19 € TTC, la compagnie assure l'ensemble des matériels de l'école numérique (tableau interactif, vidéo projecteur et les 14 micro-ordinateurs) contre la casse.

23. Remplacement d'un compteur.

Lors de la dernière réunion du Conseil, le maire a informé le conseil de la plainte formulée en mairie par M. LARREA Jérémy, acquéreur de la maison de M. LEPAGE Alain. Ce dernier est parti en enlevant le compteur d'eau. Ce compteur était privé. Cependant, il était attaché à la maison, c'est-à-dire, il est devenu immeuble par destination.

Il a été décidé de procéder au remplacement du compteur et facturer le compteur et les frais annexes de branchement.

Information au conseil du 9 avril 2010 :

L'école numérique rurale est installée. Une visite du Sous-Préfet et de l'Inspecteur de l'Education Nationale de Longwy 2 a été l'occasion d'une inauguration. Cette visite a aussi été un moment fort au cours duquel l'inspecteur a félicité la Commune des gros efforts réalisés depuis 2008 pour moderniser l'école.

Par ailleurs, le maire informe qu'il a eu l'occasion de présenter certains dossiers (château d'eau et mairie de La-Malmaison, projet éolien,...) au Sous-Préfet. Il a obtenu du représentant de l'Etat une prise en compte des deux premiers dossiers, au bénéfice d'une subvention de l'ordre de 30% au titre de la dotation globale d'équipement.

Le maire rappelle l'importance d'une action volontariste en vue de rechercher des subventions, au moment même où le conseil général de Meurthe-et-Moselle réduit de plus en plus sa part de financement au profit des communes. Il a pris contact avec le sénateur NACHBACH afin de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire sur 2011.

ONF – commission des Bois

Lors d'une réunion de la commission des bois, le garde forestier a présenté ses travaux et sa réflexion sur l'action possible de la Commune au cours de l'année 2010 :

- Les parcelles 20 - 24 - 26 ont été martelées.
- Un recensement des arbres tombés lors de la tempête de début mars a été réalisé. Cet état des lieux a été remis en mairie.
- Les parcelles 18 et 31 sont à vendre cette année.

Délibérations du 16 avril 2010

24. Bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du P.O.S et sa transformation en PLU.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

- information sur le projet dans le journal municipal (compte rendu du débat du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable de la commune et au fur et à mesure de l'avancement de l'étude).
- éléments d'information sur le site Internet de la Commune,
- 2 réunions publiques avant l'arrêt du projet,

Le bilan de cette concertation a été dressé.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300.2 ;
- Vu la délibération en date du 2 juin 2007 prescrivant la révision du P.O.S. et sa transformation en PLU et engageant la concertation ;
- Vu le bilan présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de cette concertation, et décide de poursuivre la procédure de révision du P.O.S. de la commune et sa transformation en PLU.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R.123.18, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

25. Arrêt du projet de PLU.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du P.O.S. et sa transformation en PLU ont été élaborés, à quelle étape de la procédure on se situe, et il présente le projet de révision du P.O.S. et sa transformation en PLU

Le Conseil Municipal :

Vu la délibération en date du 2 juin 2007 prescrivant la révision du P.O.S. et sa transformation en PLU. et défini les modalités de concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.123.9

Vu la délibération en date du 16 avril 2010 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du P.O.S. et sa transformation en PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123.9, L.300.2. et R.123.18

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que le projet de révision du P.O.S. et sa transformation en PLU. sont prêts à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré,

- arrête le projet de révision du P.O.S. et sa transformation en PLU. de la commune d'ALLONDRELLE LA MALMAISON tel qu'il est annexé à la présente ;
- précise que le projet de révision du P.O.S. et sa transformation en PLU. seront communiqués pour avis :
- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du P.O.S. et sa transformation en PLU
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat.

Conformément aux articles R.123.18, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public (article L. 300-2).

26 Travaux de réfection et de mise en conformité de la Mairie de La-Malmaison.

Le maire rappelle le projet de rénovation de la mairie de La-Malmaison. Lors de la venue du sous-préfet, ce dernier a été sollicité pour obtenir une subvention au titre de la Dotation globale d'équipement.

Le maire propose au Conseil de compléter le financement, en sollicitant l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire par l'intermédiaire du sénateur NACHBACH qu'il rencontre le 7 mai.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à présenter une demande.

27. Mise en conformité de la salle.

Le maire rappelle que la salle polyvalente avait fait l'objet d'un contrôle sécurité en 2005. Elle a été déclarée à cette date, non conforme aux normes de sécurité.

Le conseil s'est engagé à la remettre aux normes sur une période de 3 années. La dernière phase de remise aux normes suppose la réfection de l'alarme incendie, des ouvertures pour évacuation des fumées, la rénovation des blocs de sécurité (batteries et signalétique), le remplacement de deux extincteurs périmés depuis 2004 et enfin, un contrôle de l'électricité.

Les devis suivants ont été produits :

- L'un par la société Energies Tech. SARL, pour la conformité électrique, le dépannage de l'alarme, le remplacement du bloc de secours, le dépannage d'une rampe de luminaires. Il s'élève à 690 € HT.
 - L'autre par la société SICLI pour la fourniture et pose d'extincteurs pour un montant de 321,36 € HT €.
 - Enfin, la remise en état des extracteurs de fumée par la société SICLI s'élève à 1298,86 € HT.
- A l'unanimité, le conseil accepte les devis présentés et autorise le Maire à passer commande.

Un appel au civisme

La divagation des chiens.

Il est rappelé que la divagation des chiens dans les rues de la commune est interdite. Un nouvel arrêté municipal rappelle l'obligation des propriétaires d'attacher leurs chiens ainsi que les sanctions applicables en cas de divagation.

Il s'agit d'un véritable sujet de sécurité de la population. Nul ne peut savoir ce qu'un chien, même docile peut faire courir comme risque aux enfants qui jouent sur le domaine public communal. Il vaut mieux être prévoyant!

Le printemps est arrivé. C'est l'époque où la nature renaît, après un hiver rigoureux et long. La nature c'est à chacun de nous de la respecter au travers de la gestion de nos déchets.

1. Nous souhaitons que nos deux villages soient accueillants, propres. Or, certaines personnes n'hésitent pas à déposer des déchets dans les chemins, le long de la route départementale ou à la sortie des villages. Il est rappelé que l'ancien terrain d'ordures à Allondrelle est l'endroit pour déposer les gravats. Il suffit de demander l'autorisation en mairie, ou à M. Jean-luc JONETTE qui possède la clé du cadenas de la barrière. Alors, n'hésitez pas. Respectez notre environnement !

2. Le nettoyage des bouches d'égout au cours du printemps a montré que l'on y trouve des déchets de sciure, des restes de béton, des traces de mazout, du purin, etc. Tous ces actes d'incivisme risquent à terme de coûter très cher à la commune, donc à chacun de nous. Si nous voulons conserver une station d'épuration en bon état de fonctionnement, il convient d'éviter ces agissements.

3. Le tri des ordures ménagères et les objets encombrants :

Il est rappelé que les objets encombrants d'origine ménagère sont collectés le premier lundi de chaque mois. Ce jour-là, les objets ramassés sont triés et recyclés.

Les autres jours, si vous mélangez vos déchets ménagers avec d'autres objets, il n'y a pas de tri. Tout est enfoui. En outre, le volume des déchets s'accroît ce qui implique une augmentation du coût de collecte et de traitement. Au bout de la chaîne, les impôts que vous payez à la communauté de communes risquent d'augmenter. Alors, soyez vigilants!!

Respectez la nature : ne brûlez pas les plastiques, les pneus, l'huile de vidange. Cela provoque une pollution grave pour notre environnement.

La déchetterie de Longuyon est à votre disposition pour les déchets (bois, plastiques, ferraille, pneus, gravats de toutes sortes...). Son accès est gratuit.

Arrêté interdisant la divagation des chiens.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2,
Vu l'article L 211-22 du code rural,

Considérant qu'il y a lieu, dans **un but de sécurité et de tranquillité**, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens,

ARRETE :

Article 1 - Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 - Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 4 - M. le commandant de Gendarmerie de Longuyon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à M. le sous-préfet de Briey.

Fait à Allondrelle-La-Malmaison, le 5 mai 2010.

Le Maire,
J-F MARIEMBERG

L'activité à l'école.



Les élèves font leur apprentissage sur les micro-ordinateurs.

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

22 décembre 2009	Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.
31 décembre 2009	Commission des bois.
21 janvier 2010	Réunion du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) : Syndicat d'urbanisme sur le Pays-Haut à Audun le Roman.
25 janvier 2010	Comité Départemental éolien ; présentation du projet de permis de construire.
29 janvier 2010	Réunion du Conseil Municipal
2 février 2010	CCPL : commission Affaires Culturelles
3 février 2010	Réunion du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) : Syndicat d'urbanisme sur le Pays-Haut à Audun le Roman.
4 février 2010	Commission PLU - préparation réunion du 8 février.
6 février 2010	CCPL : stage de taille des arbres à Epiez-sur-Chiers.
8 février 2010	Commission PLU Conférence Me CODDAZZI : la responsabilité pénale des élus.
12 février 2010	C.C.P.L. / Commission Aménagement du territoire - petit patrimoine.
13 février 2010	Réunion à la Communauté de Communes du Pays de Longuyon (CCPL) - présentation de l'Agape.
18 février 2010	Communauté de Communes : réunion du Bureau.
26 février 2010	CCPL : commission aménagement du territoire : Faune et flore.
1 ^{er} mars 2010	SMTOM : Visite de chantier du centre de tri « Espace Maxival » à Villers la Montagne
2 mars 2010	Rencontre DDE NANCY - PLU. Réunion à la CCPL
3 mars 2010	Ecole - formation à l'utilisation du tableau numérique.
17 mars 2010	Syndicat de transport scolaire Longwy-Villerupt : Compte administratif 2009 et Budget primitif 2010.
20 mars 2010	CCPL - Débat d'orientation budgétaire.
22 mars 2010	Rencontre du Président du SCOT à Briey.
24 mars 2010	SMTOM - Réunion à Villerupt : Compte de gestion 2009 et BP2010
25 mars 2010	C.C.P.L. : Commission finances. Réception diverses entreprises pour devis salle polyvalente.
26 mars 2010	Inauguration école numérique rurale. Commission des finances de la commune.
27 mars 2010	CCPL - vote du budget 2010.
31 mars 2010	CCPL : commission petit patrimoine et affaires culturelles
01 avril 2010	14H30 Rencontre de M. MERAT - projet éolien. 19H00 Conseil d'école à Charency-Vezin
2 avril 2010	Commission des Bois en présence de M. POLLRATZKI.
7 avril 2010	PLU : première réunion publique

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

9 avril 2010	Conseil municipal : vote du budget primitif 2010
13 avril 2010	PLU : deuxième réunion publique
23 avril 2010	Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin CCPL : commission Affaires culturelles.
24 avril 2010	Commission des travaux
25 avril 2010	Cérémonie des noces d'or de M. et Mme DETONA.
29 avril 2010	Commission des bois : réception des affouages.
7 mai 2010	18H00 Visite du Sénateur NACHBACH en mairie. 20H00 commission de l'information pour la confection du petit journal
12 mai 2010	CCPL : commission Petit patrimoine.
14 mai 2010	CCPL : réunion du Bureau. Commune : Commission des travaux

Le calendrier des festivités.

<i>Date</i>	<i>Nature des activités</i>	<i>Organisateurs</i>
15 mai 2010	Repas campagnard (les recettes serviront à financer le feu d'artifices)	Comité Franco-Belge
5 juin 2010	Kermesse scolaire à Colmey	R.P.I. (écoles)
6 juin 2010	Repas champêtre au terrain de foot.	F.C.A.L.
13 juin 2010	Fête foraine (rue Jeanne d'Arc)	Commune
24 juin 2010	Sortie à l'étang de Charency-Vezin	Club de l'Amitié
27 juin 2010	Couscous	Comité des Fêtes
3 juillet 2010	Fête patronale à Allondrelle	Comité des Fêtes
3 juillet 2010	Tournois de Foot à Six	F.C.A.L.
14 juillet 2010	Cérémonie du 14 juillet : Remise de médailles Accueil des nouveaux habitants Vin d'honneur offert à la population.	Commune
17 juillet 2010	Feu d'artifices	Comité Franco-Belge

Le F.C.A.L. organise :

- **le dimanche 6 juin 2010**, un repas champêtre (10 € hors boissons) au stademunicipal à 12H00.
- **le samedi 3 juillet 2010** : un tournoi de football à SIX, ouvert à toute personne qui souhaite y participer. Un tournoi limité à 12 équipes (participation 30€ / équipe).

les prix sont les suivants : 1er 200 €, 2ème 100 €, 3ème 60 €

Les inscriptions sont enregistrées auprès de:

Mme LAMPSON Nadia 03 82 89 41 08
M. SALMON José 03 82 39 20 89

La visite du Sous-Préfet et de l'Inspecteur de l'Education Nationale

L'installation de l'école numérique rurale a été l'occasion de recevoir Monsieur Charles JUVING, Inspecteur de l'Education nationale de Longwy 2 et Monsieur Jacky HAUTIER, sous-préfet de Briey.

L'inauguration a été réalisée en présence du conseil municipal et suivie d'un vin d'honneur.

Le sous-préfet, arrivé quelques heures plus tôt s'est entretenu avec le maire sur des dossiers communaux (éoliennes, finances, réfection du château d'eau et rénovation de la mairie de La-Malmaison,...). Ce fut l'occasion pour M. HAUTIER d'apporter son soutien aux projets et notamment en proposant de participer financièrement dès 2010 à la réfection de la couverture du château d'eau , et en 2011 pour la mairie).



Monsieur DEGARDIN, professeur des écoles, a fait une brillante démonstration de l'utilisation du matériel. Face à ce matériel d'avant-garde, les élèves ont été particulièrement sérieux, attentifs et motivés.



Un moment réservé aux discours. M. JUVING a félicité le conseil pour la qualité des locaux de l'école et du matériel mis à disposition des enseignants et des élèves.

Les activités des Associations.

Merci aux bénévoles qui consacrent plusieurs heures à leurs concitoyens !



M. CASTELLUCCI, et Mme PEIXOTO en présence des jeunes et moins jeunes guitaristes.



Martine et la gymnastique pour les jeunes filles et femmes de la Commune.



Mme BROUTIN et les « seniors du Club » lors du jeudi après-midi.



Mme FISCHER assure bénévolement la formation à la micro-informatique



M. PETRUZZELLI aide bénévolement l'employé communal



Cet hiver fut aussi l'occasion de marquer notre solidarité à travers une opération de déneigement, alors que le Conseil général 54 était débordé!

Et merci à toutes les autres associations qui animent le village.